

## Compte rendu de la réunion des délégués Vendredi 14 décembre 2007

### Présents :

- ✓ Tous les délégués de l'école
- ✓ Mme Lambert, directrice
- ✓ Mme Loussier, surveillante
- ✓ Mme Richer, surveillante
- ✓ Mme Lehoux, secrétaire de Monsieur le Maire

- Mme Lehoux a expliqué que c'était le Maire qui était responsable de l'organisation de la cantine.
- Les délégués ont tous exposé ce qui avait été dit dans les réunions de classes et Mme Lehoux a tout écrit.
- Après discussion, voici ce qui a été décidé :

➤ **À partir de lundi 17 décembre, les services vont être organisés ainsi :**

1<sup>er</sup> service : les CM1 et les CM2, jusqu'à 12h

2<sup>ème</sup> service : les CE2 et les CE1 de Mme Pouger : de 12h à 12h20

3<sup>ème</sup> service : les CE1 de Mme Bouard et les CP

- **Il faut rester au minimum 20 minutes à table.** Les enfants qui mangent plus lentement pourront rester plus longtemps pour terminer leur repas tranquillement.
  - **Avant de déjeuner, il faut absolument se laver les mains et passer aux toilettes.**
  - **L'appel se fera dans la cantine pour le premier service,** afin de ne pas perdre de temps.
- **Organisation des jeux de cour** : Les enfants qui s'apprêtent à déjeuner jouent dans la cour du haut, les autres, dans la cour du bas. Si on veut rester avec un copain qui est dans l'autre cour, on peut se voir au niveau de la descente.  
L'organisation pourrait être celle-ci :

	11h30 / 12h	12h/12h20	12h20/12h40
1 <sup>er</sup> service	repas	Cour du bas	Cour du haut
2 <sup>ème</sup> service	Cour du haut	repas	Cour du bas
3 <sup>ème</sup> service	Cour du bas	Cour du haut	repas

- **Discipline :**

Les enfants et les adultes doivent se respecter.

Si des enfants manquent de respect aux dames de cantine, (insultes, désobéissance, gros mots ...), ils seront punis. Ils pourront avoir à recopier l'extrait du règlement qui n'a pas été respecté, ou il y aura un mot collé dans le cahier de correspondance, à faire signer aux parents. Si un enfant se comporte trop mal et trop souvent, ses parents seront convoqués chez Monsieur le Maire et l'enfant pourra être exclu de la cantine, plus ou moins longtemps, selon la gravité de son comportement.

- **Une prochaine réunion est fixée dans la semaine du 14 janvier 2008 pour faire le point sur les nouvelles décisions.**